

Scouts 23HD



Objet : Versement cotisation à l'affiliation, assurance 2023-2024

Chers parents,

Une nouvelle fois, toute l'équipe d'animation vous remercie de la confiance que vous accordez à notre unité.

Pour rappel, ceux-ci couvrent essentiellement les assurances de vos enfants mais aussi les formations des animateurs, les diverses aides pratiques à l'animation, les outils pédagogiques et le fonctionnement logistique et administratif de la Fédération Scoute de Belgique. Comme d'habitude, nous nous permettons d'y ajouter une quote-part destinée à l'unité de +- 10€; ceci afin de couvrir en partie nos frais.

Les montants des cotisations sont de :

60 € pour un seul enfant inscrit

50 € par enfant si 2 enfants sont inscrits et vivent sous le même toit

43 € par enfant si plus de 2 enfants sont inscrits et vivent sous le même toit

Nous vous serions reconnaissants d'effectuer le versement, dès que possible sur le compte **BE85 0682 4578 6206** (BIC : GKCCBEBB) de l'unité scout St Joseph de Petit-Dour en mentionnant en communication « **Cotisation 2022-2023 + nom de(s) (l')enfant(s)** ». Veuillez adapter le montant, en fonction du nombre d'enfants.

MERCI DE BIEN RESPECTER LE FORMAT DE COMMUNICATION !

Ce versement doit être effectué au plus tard pour le 16/10/2023, passé cette date si nous n'avons pas reçu le versement nous désinscrivons votre enfant, qui ne sera plus assuré.

En cas de difficulté de paiement, veuillez en faire part à l'un des animateurs ou à l'un des responsables.

En vous rappelant notre entier dévouement à l'épanouissement et au bien-être de vos enfants, nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le staff animateurs de l'unité,

Thibault Bekaert (0479 98 58 33) Arnaud Leveau (0472 01 02 83),

Email : scoutpetitdour@gmail.com